



Contrat mutuelle

Par jipe59

Bonjour,

J'ai signé en début de cette année une complémentaire santé dont le contrat a été accepté de part et d'autre. Ce contrat stipule le montant annuel ainsi que les échéances mensuelles prélevées. Du fait de mes petits moyens j'ai reçu une aide à la complémentaire santé que j'ai transmise à l'assurance, or celle ci du fait de ce chèque me change mon contrat de façon unilatérale sans en changé les garanties. La remise de ce chèque faisait que je n'avais plus rien à régler jusque fin 2015. L'assurance m'a changé mon contrat et donné une autre durée à savoir de mars 2015 à mars 2016 que j'ai refusé naturellement et dont je n'ai pas signé l'avenant. Ma question est la suivante :

- en a t elle le droit ?
- Le fait de ne pas signer vaut il acceptation ?
- et surtout comme elle a changé mon No de contrat je risque de me retrouver sans mutuelle et de ce fait je serais donc forcé d'accepter.

Je n'ai pas encore envoyé de recommandé pour dénoncé cet état de fait. Dois je le faire et merci éventuellement de me donner un modèle de lettre.

Bien cordialement